

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2018

PRESENTS : Mesdames et Messieurs **Nicole POULVEREL, Maire (Présidente de séance)**, Jean-Claude REYNAUD, Danièle GOUT, Denis BARON, Louis CAPELLOT, Séverine PESTOURIE, Arnaud VOUJOUR, Marie-Christine JAUBERT, Julie DALMON, Christiane LEYRAT, Jean-Pierre POMMEPUY – **Soit 11 conseillers.**

EXCUSÉS : Mme Amélie CHANET donne pouvoir à Mme Gout.
M. David BOEM donne pouvoir à Louis Capellot

ABSENTS : Mme Marine BOUCHEZ, M. Loïc JARRIGE

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : Arnaud VOUJOUR.

- Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal : *Unanimité.*
- **Délégations** : 01-2018 : Maîtrise d'œuvre réhabilitation des sanitaires de l'école et accessibilité : Bureau d'Étude Dejante – 3.480 €.

- **Délibérations** :

1. Écoles numériques 2018.

Dotation de l'école en tablettes Samsung. 5.820 €. Subventions sollicitées. *Unanimité*

2. Participation scolaire à Donzenac.

Participation pour une enfant scolarisée en ULIS. 546,18 E. *Unanimité.*

3. Taux d'imposition 2018.

Sans changement. TH : 8,30% - TFB : 17,08% - TFNB : 75,78%.

Adoptée à la majorité. 11 voix pour et 2 abstentions.

4. Règlement des boisements.

Mise en place de la réglementation des boisements en lien avec le Conseil Départemental. *Unanimité*

5. Ceyrat – Déplacement du panneau d'entrée de hameau.

Proposition de déplacer le panneau d'entrée de Ceyrat.

Adoptée à la majorité : 6 voix pour ; 6 abstentions ; 1 voix contre.

6. BP 2018 – Subventions aux associations.

Sans changement. Liste affichée en Mairie. *Unanimité.*

Mme le Maire en profite pour demander à chaque association de faire une vraie Assemblée Générale, incluant une situation financière et un rapport d'utilisation des subventions reçues, en y conviant la Municipalité.

7. Réhabilitation des sanitaires de l'école et accessibilité.

Coût des travaux : 25.680 €. Sollicitation de subventions. *Unanimité.*

8. Dénomination des voies communales.

La dénomination des voies communales devient obligatoire avec la mise en place de la fibre optique par le Conseil Départemental. Voutezac fait partie des communes qui seront équipées dès cette année. Cette dénomination permettra également aux services de secours d'arriver plus rapidement.

Chaque bâti doit pouvoir être référencé par un nom de voie et un numéro qui lui est propre. Ceci entraînera un référencement sur les GPS.

L'entreprise **La Poste** a été mandatée pour réaliser l'étude de dénomination des voies et les référencements des bâtis dans les logiciels appropriés. Là où les voies sont déjà nommées (Bourg et Saillant), le travail ne sera pas refait. Coût : 5.760 €.

La commune garde la prérogative de trouver les noms des voies. Chaque propriétaire recevra une plaque pour son numéro de bâti. La pose de toutes les plaques (voies et bâtis) sera réalisée par les services techniques de la Mairie. *Unanimité.*

Rappel : afin que la fibre optique puisse être posée dans les meilleurs conditions, il est rappelé qu'un **élagage à l'aplomb des voies est obligatoire (voies départementales et communales), le passage se**

faisant en aérien sur des poteaux téléphoniques (enterré que lorsque les gaines ont été prévues). Chaque propriétaire est responsable de ses arbres. Pour information, un arbre, ou une branche, qui casse la fibre optique entraîne pour le propriétaire le paiement des réparations, à hauteur environ de 5.000 €.

9. Aménagement du cimetière du Saillant.

Aménagement d'un espace cinéraire dans le cimetière du Saillant avec des cave-urnes et un jardin du souvenir. Coût : 22.590 €. Sollicitation de subventions. *Unanimité.*

10. Achat d'un four pour la cantine.

Achat d'un four et d'un meuble pour la cantine scolaire. Coût : 12.706,36 €. Sollicitation de subventions. *Unanimité.*

11. Achat d'un tracteur.

Le Tracteur de la commune ayant brûlé, il sera remplacé par un New Holland d'occasion. Coût : 16.560 €. Sollicitation d'une subvention. *Unanimité.*

12. École – Sécurité – Contrôle d'accès.

Il était prévu de mettre une sonnette au petit portail. Vu la complexité du fonctionnement, le Conseil Municipal ne vote pas la délibération par 10 voix contre et 3 abstentions.

13. Achat d'un ordinateur.

Afin de permettre aux personnes dépourvues de matériel informatique de pouvoir faire elles-mêmes leurs démarches sur Internet, il est décidé d'acheter un ordinateur qui sera laissé à disposition dans l'un des bureaux d'accueil de la Mairie. Coût : 827 €. Une subvention de 50% est possible et est sollicitée. *Unanimité.*

- **Questions diverses.**

- La rencontre avec les nouveaux arrivants se fera au printemps.

- Un vin d'honneur sera fait pour féliciter nos vétérans de la Pétanque Voutezacoise, le samedi 10 février à 11h.

- Ballades en Corrèze : nous sommes d'accord sur le principe d'organiser une ballades cet été. A voir avec la personne qui s'en charge pour savoir comment cela se passe pour la Commune.

- Le départ à la retraite d'Annie Masdupuy entraîne des remaniements de postes de travail.

Il est proposé à Sonia Pouch de muter en Maire pour ¾ de son temps. Une partie de son poste est repris par Laura Grancho (ATSEM le matin) qui elle-même sera remplacée en cantine par Martine Madelrieux. Une période d'adaptation est proposée à compter du 1^{er} février.

Il est proposé que les horaires de la Mairie soient modifiés comme suit à compter du 1^{er} juillet : 9h-12h / 14h-17h + samedi matin. Fermée le vendredi après-midi.

- Une information est donnée sur la Maison des Services Publics qui vient d'ouvrir à Vignols.

- La Confrérie des Goûteurs de Pêches sollicite la possibilité d'utiliser la grange de la Maison Breuil dans le Bourg afin d'y entreposer du matériel (plus facile d'accès que les locaux actuellement mis à disposition sous le Foyer). Accord des élus. Une convention sera rédigée.

- Mme le Maire lit le courrier d'un administré concernant les arbres tombés sur les berges de la Vézère et qui occasionnent un danger surtout en période de crue. Mme le Maire rappelle qu'il est du devoir de chaque riverain de faire en sorte de dégager les berge de la Vézère, pour la sécurité de tous.

- Une formation 1^{er} secours sera mise en place pour le personnel de la Commune.

- Le Cyclo Objatois remercie Voutezac pour sa générosité lors du Téléthon 2017 : 2.164 € ont été collectés.

- Le Collège d'Objat demande une subvention pour l'Association les Chardons. Les élus confirment leur décision de ne pas donner de subventions aux associations hors commune.